

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 12/017/2008 – ÉFAI

4 août 2008

Informations complémentaires sur l'AU 208/08 (MDE 12/016/2008, 25 juillet 2008) – Craintes de mauvais traitements / Liberté de réunion et d'expression

ÉGYPTE **Ahmed Maher (h), 27 ans, ingénieur**
Mohamed Taher (h)
Ahmed Afifi (h)
ainsi que 13 autres manifestants

Ahmed Maher, Ahmed Afifi et 13 autres manifestants ont été libérés sans inculpation de la prison de Borg el Arab entre le 30 juillet et le 1er août. Le 24 juillet, le ministère public a ordonné que ces personnes soient maintenues en détention pendant quinze jours, pendant qu'une enquête était menée. Un tribunal d'Alexandrie a annulé cet ordre le 27 juillet, à la suite d'un recours formé par leur avocat. La décision du tribunal et son ordre de remettre les manifestants en liberté ont été confirmés le 28 juillet, après que le ministère public a fait appel à son tour.

Amnesty International ignorait le lieu où Mohamed Taher se trouvait à la suite des manifestations ; cet homme n'a pas été arrêté et semble s'être caché pendant plusieurs jours après avoir participé à celles-ci. L'organisation n'est plus inquiète pour les 16 personnes nommées ci-dessus.

À la suite de leur arrestation, le 23 juillet, ces manifestants ont été détenus pendant quelques heures au bureau du Service de renseignement de la sûreté de l'État (SSI) situé à El Pharana, puis conduits au poste de police d'Al Raml, dans le centre d'Alexandrie, où certains d'entre eux ont été maltraités. Ils y ont été interrogés au sujet de la manifestation et de leurs T-shirts portant l'inscription « 6 avril ». Le 24 juillet, ils ont été incarcérés à la prison de Hadra pendant une journée, puis transférés à celle de Borg el Arab, où ils ont été détenus pendant cinq jours. Pendant toute la durée de leur détention, ils n'ont pas été autorisés à recevoir de la visite et ont dû demander aux autres prisonniers de leur donner de la nourriture et des vêtements.

Ahmed Maher a adressé ses remerciements à Amnesty international et à toutes les personnes qui ont envoyé des appels en leur faveur. Il estime que l'attention et la pression internationales créées par les militants ont contribué à accélérer la libération des manifestants.

Aucune action complémentaire n'est nécessaire. Un grand merci à ceux qui ont envoyé des appels.